

Accusé de réception en préfecture  
087-218707008-20211104-D2021-64-DE  
Date de télétransmission : 09/11/2021  
Date de réception préfecture : 09/11/2021

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2021-64 en date du 04/11/2021 portant sur les tarifs 2022 du cimetière :

Le Conseil Municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 04 Novembre 2021, à 19h00, suivant convocation en date du 28 Octobre 2021, sous la présidence du Maire, M. FAUCHER Alain.

Présents : MM. FAUCHER Alain, ARMAND Thierry, AUBERGER Marie-Sophie, BESSE Magali, BLIN Matthieu, CASTANET Christine, DESROCHE Roger, DUFOUR Dominique, GILLES Dominique, JACQUET Michel, JAUNEAU Bernard, THEYS Antony.

Absents excusés : LATOUR Christelle procuration à CASTANET Christine, ALLAMARGOT Béatrice procuration à FAUCHER Alain, DUBREUIL Marc.

Mme Christine CASTANET a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	12	2	12	14	14	0

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**DECIDE** qu'à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022, les tarifs du cimetière seront les suivants :

Terrain (concession perpétuelle) :

- Nouveau cimetière : 60,00 € / m<sup>2</sup>
- Ancien cimetière : 2,00 € / m<sup>2</sup>

Caveau communal - Durée d'occupation maximum 4 ans :

- Gratuit les 6 premiers mois,
- 20,00 € par mois le deuxième semestre,
- 100,00 € par mois le troisième semestre,
- 200,00 € par mois du quatrième au huitième et dernier semestre.

Columbarium :

- Une case (concession pour 15 ans) : 250,00 €,
- Frais d'ouverture de la case : 40,00 €,
- Dispersion dans le jardin du souvenir : 60,00 €.

A La Geneytouse, le 09 Novembre 2021

Le Maire

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 09 novembre 2021